

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf le 21 mars à 18 H 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

Présents :

Mme Marie-Cécile AUBERT
Mme Marie Anne PRINCE
Mme Fabienne MAJOUREL
Mme Madeleine CAZES
Mme Monique DESHAYES
M. Christian CLAVEL
M. Olivier DE MAUVAISIN
M. Philippe DESHONS
M. Patrick NOBILEAU
M. Cédric DESHONS

Absent :

M. André ALEGRE

Secrétaire de séance : Olivier de Mauvaisin

La secrétaire de mairie, Mme Sabatier, est présente à la réunion.

Public : 3

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JANVIER 2019

DECISIONS DU MAIRE

DELIBERATIONS :

- 1 - Demande de subvention au CR Occitanie pour remplacement chauffage salle polyvalente :
- 2 - Transfert compétences Eau et Assainissement à la CCPC :
- 3 - Aide sociale :
- 4 - Tarifs location salle polyvalente
- 5 - Tarifs de l'Eau "budget Eau"
- 6 - Tarifs Assainissement "budget Assainissement"
- 7 - Approbation Comptes de Gestion 2018 "Assainissement + AEP + Principal"
- 8 - Approbation Comptes Administratifs 2018 "Assainissement + AEP + Principal"
- 9 - Affectation des résultats "Assainissement + AEP + Principal"
- 10 - Vote des taux communaux
- 11 - Budgets Primitifs 2019 "Assainissement + AEP + Principal"

12 - Eau et Assainissement - RPQS

13 - Demande subvention Ecole des Arts Vivants :

INFORMATIONS :

- Fourniels, non-fonctionnement du dispositif de traitement
- Demande d'extension du réseau EDF au réservoir des Fourniels au SMEG et pose de dispositif UV
- Réseau AEP La Rouvière
- Fourrière
- EDF Analyse des coûts
- Avancement des travaux AEP

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal précédent par Patrick Nobileau qui est approuvé par les 10 présents.

La liste des décisions du maire prise en application des délégations données par le conseil municipal pour faciliter la conduite de la commune est distribuée à chaque membre du conseil municipal.

En raison d'une difficulté apparue dans l'établissement du RPQS de l'Eau, les projets RPQS Eau et Assainissement 2018 n'ont pu être mis à disposition des membres du Conseil municipal avant la réunion de ce jour. Aussi le maire retire la délibération prévue sur ce sujet de l'OJ.

1 - Demande de subvention au CR Occitanie pour remplacement chauffage salle polyvalente :

Le maire rappelle qu'il a demandé et obtenu une subvention pour remplacer le dispositif de chauffage de la salle polyvalente au conseil Départemental du Gard. Cette subvention correspondant en gros à 25% du montant des travaux qui s'élève à 14 150 € peut être complétée par une subvention du Conseil Régional dans son programme de «Rénovation Énergétique des bâtiments publics». Il propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention au conseil Régional Occitanie pour le montant maximum.

Vote : Pour à l'unanimité

2 - Transfert compétences Eau et Assainissement à la CCPC :

Le maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal une délibération conduisant à refuser le transfert des compétences eau et assainissement en 2020 avait été discutée. Si l'ensemble du conseil était opposé à ce transfert, la rédaction de cette délibération n'avait pu trouver une validation par tous et donc la délibération n'avait pas été prise et avait été reportée à la prochaine

réunion. Le maire propose donc aujourd'hui une nouvelle version de cette délibération tenant compte de ce qui avait été dit et demande au conseil de l'approuver.

Lecture de la proposition est faite.

Vote : Pour à l'unanimité

3 - Aide sociale :

Depuis quelques années la commune n'a plus de budget spécifique pour le CCAS et donc l'aide sociale. Par ailleurs aucune ligne budgétaire pour ces actions de la compétence du CCAS n'a été inscrite au budget principal de l'année 2018. Il précise que pour l'année 2019 une ligne de 1 400 € a été inscrite au budget pour l'aide sociale d'urgence mais que ce budget n'a pas encore été voté.

3-1 Cependant le maire a dû intervenir pour assurer une aide d'urgence à une famille dans le besoin. Pour cela il a attribué 4 bons d'achat de produits de première nécessité à prendre au supermarché de Saint Hippolyte-du-Fort.

Après avoir interrogé la Trésorerie il s'avère que pour justifier cette attribution il est nécessaire que le Conseil municipal délibère et approuve cette opération.

Vote : pour à l'unanimité

3-2 Le maire présente un courrier que lui a fait parvenir l'instituteur de l'école publique de Saint Hippolyte et qui concerne un enfant de la commune. Celui-ci lui signale que les parents ne peuvent régler la participation qui leur est demandée pour la participation de leur enfant à la classe découverte. Le maire propose donc que la commune prenne en charge cette part qui s'élève à 200 €. Cette somme sera directement versée à l'école publique de Saint Hippolyte-du-Fort.

Vote : pour à l'unanimité

4 - Tarifs location salle polyvalente :

La salle polyvalente de la commune est souvent louée par des personnes ou associations extérieures à la commune de Cros. Or aujourd'hui les charges que doit supporter la commune pour l'entretien de cette salle sont très mal couvertes par le prix demandé pour la location.

Le maire propose donc que les tarifs hiver et été restent inchangés pour les habitants de Cros, compte tenu que les habitants payent déjà à travers leurs impôts l'entretien de cette salle, soit 120 € l'été et 180 € l'hiver, mais que pour ceux qui ne résident pas sur la commune ou pour les associations qui n'ont pas leur siège sur celle-ci, les tarifs soient portés à 200 € au lieu de 140 € l'été et 260 € au lieu de 200 € l'hiver.

Pour les associations de Cros qui contribuent à la vie communale, la gratuité été comme hiver est maintenue.

Vote : pour à l'unanimité

5 - Tarifs de l'Eau "budget Eau"

Le maire rappelle que l'amortissement des travaux réalisés pour réduire les fuites du réseau de Bourguet, renforcer le réseau de La Rouvière, mettre en place la télésurveillance des installations d'AEP, réaliser la protection des captages etc... va faire peser sur le budget de fonctionnement AEP une charge d'amortissement d'environ 18 000 €/an calculée de la façon suivante : amortissement des travaux 1 200 000 €/30 ans = 40 000 €/an desquels il faut déduire la reprise des subventions allouées pour ces travaux soit 665 000 €/30 ans = 22 166 €. Pour réduire cette charge sans interdire la poursuite des investissements qui seront nécessaires dans les années futures, le maire propose d'augmenter le prix du mètre cube d'eau et de l'abonnement au service de l'eau de 2%. Cela porterait le prix du m3 de 1,40 € HT à 1,43 € HT et l'abonnement de 125 € HT/an à 127,5 € HT/an.

Il précise que cette augmentation de 2% ne couvre même pas le montant de l'inflation cumulée depuis la dernière modification des tarifs.

Vote : 9 pour, 1 contre (de Mauvaisin)

6 - Tarifs Assainissement "budget Assainissement".

Le maire rappelle la difficulté qu'il y a à équilibrer le service de l'assainissement collectif. Le déficit structurel de ce budget nous conduit à réfléchir à la façon dont nous devons le financer dans l'avenir. Il rappelle que ce service étant un service commercial, il doit être financé par les seules redevances d'usage. Il rappelle aussi qu'il y a un très fort écart entre le coût de revient d'un assainissement autonome et celui de l'assainissement collectif. L'assainissement autonome revenant sur une période de 30 ans bien plus cher que l'assainissement collectif même si on y englobe la participation demandée lors du raccordement.

Olivier de Mauvaisin fait part de son désaccord avec le raisonnement réclamant l'équilibre financier de l'assainissement collectif par la seule contribution de ses abonnés et donc avec l'augmentation du prix du m3 d'eau et de l'abonnement.

Les tarifs ayant été augmentés en 2018, le maire propose de donner un an de plus au conseil municipal pour faire des propositions.

7 -Approbation Comptes de Gestion 2018 "Assainissement + AEP + Principal"

Le maire présente les comptes de gestions 2018 et rappelle en préambule que les comptes de gestion sont tenus par le comptable du Trésor de Saint Hippolyte. Ils retracent toutes les opérations budgétaires réalisées par la municipalité en 2018 pour

le budget principal et les deux budgets annexes eau et assainissement. Les tableaux de synthèse des 3 comptes de gestion ont été joints à la convocation de cette réunion. Chaque membre du conseil a pu en prendre connaissance avant la réunion. Les résultats ne font pas apparaître d'écarts avec ceux des comptes administratifs qui seront présentés par la suite.

BUDGET PRINCIPAL				
	Clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultats 2018	Résultats de clôtures 2018
Section Investissements	- 181 157,43		169 702,2	- 11 455,23
Section Fonctionnement	536 621,54	172 757,43	90 610,64	454 474,75
TOTAL I	355 464,11	172 757,43	260 312,84	443 019,52
SERVICE DE L'EAU- AEP				
Section Investissements	11 404,01		- 12 833,64	- 1 429,63
Section Fonctionnement	112 995,77		20 215,63	133 211,4
TOTAL II	124 399,78		7 381,99	131 781,77
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT				
Section Investissements	8 120,91		3 983,63	12 104,54
Section Fonctionnement	23 484,99		- 2 146,45	21 338,54
TOTAL III	31 605,9		1 837,18	33 443,08
TOTAL GENERAL				
Total I+II+III	511 469,79	172 757,43	269 532,01	608 244,37

Le maire propose donc d'approuver et d'arrêter ces comptes de gestion

Vote : Pour à l'unanimité

8 - Approbation Comptes Administratifs 2018 "Assainissement + AEP + Principal"

Le maire rappelle que les comptes administratifs retracent les mouvements budgétaires ordonnancés par le maire. C'est donc la gestion du maire qui doit être validée. C'est pourquoi celui-ci ne peut présider cette partie de la réunion du Conseil municipal et propose donc qu'un membre du conseil assume cette fonction pour l'analyse et le vote des comptes administratifs. Les documents reprenant les résultats compte par compte ont été joints à la convocation et donc les membres du Conseil ont pu en prendre connaissance avant cette réunion. M. Nobileau se propose pour assurer cette présidence et est élu à l'unanimité. Il précise que ces comptes sont en tous points identiques aux comptes de Gestion de la Trésorerie,

que le budget principal fait apparaître en 2018 un fort solde positif (R-D) à la section Fonctionnement et un résultat 2018 négatif en section investissements, compte tenu des travaux réalisés mais conformes aux prévisions.

Le maire quitte la salle du conseil.

BUDGET PRINCIPAL exercice 2018 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2018	241 454,64 €	189 894,02 €	431 348,66 €
Dépenses 2018	- 150 844,00 €	- 20 191,82 €	- 171 035,82 €
Total 2018	90 610,64 €	169 702,20 €	260 312,84 €

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de Clôture 2018
Section Fonctionnement	536 621,54 €	172 157,00 €	90 610,64 €	454 474,75 €
Section investissements	- 181 157,43 €		169 702,20 €	- 11 455,23 €
Total BP	355 464,11 €		260 312,84 €	443 019,52 €

SERVICE de l'EAU exercice 2018 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2018	50 482,11 €	536 751,00 €	587 233,11 €
Dépenses 2018	- 30 266,48 €	- 549 584,64 €	- 579 851,12 €
Total 2018	20 215,63 €	- 12 833,64 €	7 381,99 €

	Résultat clôture 2017	Résultat exercice 2018	Résultat de Clôture 2018
Section Fonctionnement	112 995,77 €	20 215,63 €	133 211,77 €
Section investissements	11 404,01 €	- 12 833,64 €	- 1 429,63 €
Total EAU	124 399,78 €	7 381,99 €	131 781,77 €

SERVICE de l'ASSAINISSEMENT - exercice 2018 seul (sans les reports des années précédentes)			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2018	12 129,39 €	11 460,00 €	23 589,39 €
Dépenses 2018	- 14 275,84 €	7 476,37 €	- 21 752,21 €
Total 2018	- 2 146,45 €	3 983,63 €	1 837,18 €

	Résultat clôture 2017	Résultat exercice 2018	Résultat de Clôture 2018
Section Fonctionnement	23 484,99 €	- 2 146,45 €	21 338,54 €
Section investissements	8 120,91 €	3 983,63 €	12 104,54 €
Total ASSAINISSEMENT	31 605,90 €	1 837,18 €	33 443,08 €

M. Nobileau propose donc de valider les comptes administratifs 2018 pour BP, AEP, Assainissement.

Avant de passer au vote, il attire l'attention du Conseil sur le déséquilibre du service de l'assainissement constaté à la section Fonctionnement qui ne reste positive que par la cagnotte constituée lors de la construction du réseau. Elle se réduit chaque année de plus de 2 000 € et il faudra donc trouver une solution pour maintenir en fonctionnement ce service.

Vote : Pour à l'unanimité

Le maire revient en séance et après avoir pris connaissance du résultat du vote remercie le Conseil de la confiance exprimée et reprend la présidence de la réunion.

9 - Affectation des résultats "Assainissement + AEP + Principal"

Suite à l'approbation des comptes administratifs, il y a lieu de compenser le solde négatif des résultats de clôture 2018, des sections Investissements du Budget Principal et du service de l'eau par une affectation d'une somme compensant ces «déficits». Somme provenant de l'excédent de la section Fonctionnement de chacun de ces budgets.

Le maire précise que le montant de la somme à affecter est la somme du résultat de clôture 2018 + ou – les Reste à Réaliser (RàR). Il rappelle que les RàR correspondent aux travaux engagés ou commandés fermes et non encore réglés.

A noter que le Budget Assainissement ne faisant pas apparaître de solde négatif, il n'y a pas obligation d'affecter des résultats mais il est nécessaire que le conseil délibère sur cette non-affectation.

Section Investissements	AFFECTATION des RESULTATS		
	Budget Principal	Service de l'Eau	Service Assainissement
I - Résultats de clôture 2018	- 11 455,23 €	- 1 429,63 €	12 104,54 €
II - Reste à Réaliser	- 17 500,00 €	- 26 000,00 €	0
Somme à affecter	28 955,23 €	27 429,63 €	0

Vote : Pour à l'unanimité

10 - Vote des taux communaux

Compte tenu des résultats comptables qui viennent d'être approuvés à l'unanimité, qui font apparaître une trésorerie acceptable, et cela malgré les investissements réalisés ces dernières années et ceux encore programmés pour l'année 2019, le maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter le taux des impôts locaux. Cela nous conduira à ne pas avoir augmenté les taux communaux pendant tout le mandat de cette municipalité et cela, malgré les investissements réalisés en 2016, 2017, 2018 et les projets 2019.

Les taux seront donc en 2019 de :

Taxe d'Habitation = 10,26 %

Taxe foncière Bâtie = 13,86 %

Taxe Foncière Non-Bâtie = 70,50 %

Vote : Pour à l'unanimité

11 - Budgets Primitifs 2019 "Assainissement + AEP + Principal"

Les propositions des 3 budgets primitifs ont été remis aux membres du conseil municipal avec la convocation afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

La présentation retenue est celle par compte, ce qui permet d'avoir une vision assez fine de la répartition de recettes et des dépenses.

La liste détaillée et les financements des divers travaux d'investissements de chacun des budgets a été jointe à la convocation.

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL exercice 2019			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	639 240,00 €	282 856,00 €	922 096,00 €
Dépenses 2019	639 240,00 €	282 856,00 €	922 096,00 €

Les investissements du budget principal concernent l'aménagement d'une aire de loisirs, le remplacement du système de chauffage de la salle polyvalente, la consolidation de la falaise surplombant la route du Pouget, la réfection d'une partie du mur de soutènement de cette même route, la confection d'un escalier à l'ancienne calade du Pouget après la réalisation des travaux d'AEP, la remise en état des ponts de Moulin de Cardy et du mas de Baumel, la réfection des peintures des sanitaires publics du temple, la reprise de concession au cimetière de l'église de Cros et la réfection de chemins communaux.

Le maire précise que des subventions ont été demandées pour ces travaux mais que nous ne les engagerons que si le montant des aides est conforme aux prévisions du budget.

Vote : Pour à l'unanimité

BUDGET AEP 2019

BUDGET AEP exercice 2019			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	185 611,00 €	616 212,00 €	801 823,00 €
Dépenses 2019	185 611,00 €	616 212,00 €	801 823,00 €

Les investissements du budget AEP concernent les travaux de raccordement du forage d'Aigue Vive au réservoir de La Rouvière, la fin des travaux de télésurveillance et de régénération du secteur 2 du réseau de Bourguet, la protection du captage de Mas de Bourguet, l'aménagement du réservoir de Driolle, la construction de la ligne électrique permettant le fonctionnement des UV en amont du réservoir de La Rouvière et la pose de ces UV.

Le détail des financements de ces investissements est donné en séance. Le maire propose donc au Conseil d'approuver ce budget AEP qui encore une année fait la part belle aux investissements.

Vote : 9 Pour, 1 contre (O de Mauvaisin, car le budget a été établi avec les nouveaux tarifs de l'eau auxquels il est opposé)

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET Assainissement exercice 2019			
	Section fonctionnement	Section investissements	Total des sections
Recettes 2019	33 014,00 €	23 564,54 €	56 578,54 €
Dépenses 2019	33 014,00 €	23 564,24 €	56 578,54 €

Le maire montre que ce budget n'est en équilibre que par le fait que nous avons quelques réserves faites lors de la création du réseau mais que les seules ressources provenant des abonnements et des redevances pour les m³ d'eau traités ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement. La pérennité de ce service n'est donc pas assurée si des ressources nouvelles ne sont pas trouvées.

Vote : Pour à l'unanimité

12 - Eau et Assainissement – RPQS

Délibération retirée de l'OJ

13 - Demande subvention Ecole des Arts Vivants :

L'école des Arts Vivants de Saint Hippolyte-du-Fort permet aux enfants de la commune de pratiquer des disciplines artistiques que notre petite communauté ne peut leur offrir.

L'Association qui gère cette Ecole des Arts Vivants demande à notre commune, comme aux autres communes, une participation financière de 95 € par enfant et par an pour son fonctionnement.

Compte tenu de l'intérêt de cette école pour les familles de la commune de Cros, le maire propose d'accepter cette participation pour les 5 enfants de Cros qui y sont inscrits. Soit une subvention de 475 € pour l'année.

Après avoir vérifié que les 5 inscrits relèvent bien de familles résidentes à Cros le Conseil donne un avis favorable.

Vote : Pour à l'unanimité

INFORMATIONS :

A - Réseau AEP des Fourniels :

Le maire indique que malgré l'intervention gratuite des sociétés Canonge et Biallez, SAUR et Nicolin-Eau nous avons toujours de très grandes difficultés à faire fonctionner la pompe à chlore de ce réseau, compte tenu des très faibles débits demandés et des interruptions de longue durée de la pompe du forage.

Il est maintenant évident que le choix du traitement de l'eau par injection de chlore asservie au fonctionnement de la pompe du forage n'était pas la solution appropriée. D'autant plus que le temps de séjour dans le réservoir est très long et cela, même après avoir réduit la quantité d'eau qui y est stockée.

Le maire propose donc que, comme cela a été fait à Fieliech, l'eau soit traitée sur la conduite de distribution par un système par UV. Pour cela il est nécessaire d'avoir l'électricité dans la chambre des vannes du réservoir des Fourniels. Pour cela il a demandé une pré-étude de faisabilité au SMEG. Si cette pré-étude donne un résultat favorable nous ferons une extension du réseau d'électricité entre le forage et le réservoir. Le conseil sera consulté en temps utile sur l'opportunité de cette solution. A noter que l'installation de télésurveillance du réservoir que nous venons d'installer pourra être utilisée pour contrôler le fonctionnement des UV.

B - Réseau AEP La Rouvière :

Nous constatons depuis de très nombreuses années que les analyses d'eau effectuées chez l'habitant à la demande de l'ARS donnent fréquemment des mauvais résultats bactériologiques imposant de considérer l'eau comme impropre à la consommation humaine, alors même que cette eau est préalablement traitée par UV. Trois hypothèses peuvent expliquer cela :

1 - le dispositif UV n'est pas assez efficace pour traiter les bactéries de l'eau de la Rouvière. A noter que le distributeur comme le fabricant de l'appareil UV installé affirment que le dispositif est partout efficace et que la raison n'est pas à chercher dans cette direction malgré l'absence d'ACS (attestation de conformité sanitaire) de l'appareil installé.

2 - les conduites de distributions sont polluées par des bactéries qui sont entrées dans les conduites soit lors de travaux soit par de l'eau provenant de sources privées dont les propriétaires ont équipé leur habitation sans installer le dispositif réglementaire interdisant que l'eau de leur source pénètre par retour d'eau dans le réseau communal. A noter que seul les disconnecteurs peuvent assurer cette interdiction, que les clapets anti-retour sont interdits parce que pas efficaces et bien sûr les simples vannes ¼ de tour sont formellement interdites.

3 - bien que raccordée au réseau d'eau public, l'eau qui est prélevée à l'intérieur de l'habitation lors des analyses provient en fait de l'eau de la source privée ou d'un mélange eau publique /eau privée et l'habitant ne signale pas au technicien du laboratoire que la maison est ou peut être par moment desservie par un réseau privé.

Pour essayer de régler cette affaire de mauvaise qualité de l'eau à La Rouvière, nous avons protégé le captage de Vallon d'Esclafar par la pose d'une clôture sur le périmètre de protection immédiate, nous remplaçons l'appareil de traitement UV actuel par un appareil ayant l'attestation de conformité sanitaire (ACS) qui est obligatoire ce que l'appareil actuel n'a pas (ce qui est surprenant vu qu'il a été installé en 2014), nous allons lui ajouter un pré-filtre en amont et nous allons nettoyer et désinfecter le réservoir et les conduites d'eau par un lessivage au chlore. Par ailleurs afin de faciliter les prélèvements d'eau à l'entrée et à la sortie du nouvel appareil UV, nous faisons installer des robinets de puisage ce qui d'une part permettra de vérifier le bon fonctionnement de l'UV et d'autre part de faire des prélèvements avant et après passage dans l'UV.

Puis nous questionnerons tous les abonnés au réseau d'eau public pour qu'ils confirment que leur installation est conforme aux dispositions réglementaires (soit il y a deux installations totalement indépendantes y compris les robinets, une pour l'eau d'origine privée et l'autre pour l'eau provenant du réseau public, soit elle est équipée de disconnecteurs agréés mis en place par un technicien qualifié et contrôlés annuellement).

En cas de déclaration frauduleuse, compte tenu du risque sanitaire induit par une installation non conforme, des poursuites seront engagées par nous et par l'ARS. Et dans l'attente d'une mise en conformité, nous suspendrons la distribution d'eau publique.

Fourrière :

La commune a fait usage de son contrat passé avec la fourrière de Vallérargues pour faire enlever un animal mort en bordure de la RD 153 (en fait il s'agissait d'un très gros chien jeté par-dessus le parapet).

Energie électrique :

Comme chaque année EDF, notre fournisseur d'énergie, nous a fait parvenir un récapitulatif des divers abonnements de la commune. Ce récapitulatif reprend les puissances souscrites, le prix de chaque abonnement, les consommations etc. Le maire souhaite que Monique Deshayes, conseillère municipale déléguée aux réseaux d'énergie, fasse une analyse détaillée de ce document afin de s'assurer que tous nos abonnements sont adaptés à nos besoins.

Avancement des travaux AEP :

Un point de l'avancement des divers chantiers liés à l'eau publique est présenté. Le chantier de renouvellement du réseau de Bourguet devrait être terminé début mai, la télésurveillance des installations est terminée à l'exception de la Rouvière où nous ne pourrons mettre en exploitation que lorsque Aigue-Vive sera en service.

La canalisation entre le forage d'Aigue-Vive et le réservoir de La Rouvière est programmée pour mi-mai si nous trouvons un tracé faisable. Mais l'eau d'Aigue-Vive devrait couler dans le réservoir à la fin juin si Enedis a réalisé la partie d'extension du réseau qui lui est dévolue.

L'ordre du jour étant clos et toutes les questions épuisées, le maire lève la séance à 21h30.